

Démarche	: Louer son logement à un agent de la préfecture de police
Organisme	: Le bureau du logement

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Vous êtes propriétaire d'un logement en Île-de-France ? Vous avez la possibilité de louer votre bien à un agent de la préfecture de police ou du ministère de l'Intérieur. La location à un agent de la préfecture de police vous permet de bénéficier des avantages suivants :

- la préfecture de police, par le biais de la Fondation Louis Lépine, se porte garante. Vous bénéficiez donc de la garantie du paiement des loyers,
- vous pouvez proposer votre logement à la location par d'autres moyens en parallèle (annonces, agences immobilières, etc.),
- aucun frais de dossier ne vous est demandé, même en cas de désistement.

Il est à noter qu'un effort sur le montant du loyer vous est demandé en contrepartie des garanties citées ci-dessus.

Veuillez noter par ailleurs que votre proposition sera étudiée en fonction de la demande des fonctionnaires de police en termes de localisation et de typologie, ce qui signifie que si votre bien ne correspond pas à nos critères nous ne pourrons donner suite à votre proposition.

La durée de location ne peut être inférieure à 1 an.

Si vous êtes intéressé(e) par notre dispositif, veuillez cliquer sur "Commencer la démarche".

Vos informations

Votre adresse postale

Renseigner votre adresse pour que nous puissions vous contacter.

Votre numéro de téléphone

Renseigner un numéro de téléphone pour que nous puissions vous contacter.

Louer son logement à un agent de la préfecture de police

Votre statut

Si vous êtes mandataire agissant au nom du/de la propriétaire, veuillez noter que les pièces justificatives à fournir devront être au nom du/de la propriétaire.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Le propriétaire

Le mandataire

Votre catégorie socio-professionnelle

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Agriculteur

Artisan, commerçant ou chef d'entreprise

Cadre et profession libérale

Employé

Fonctionnaire

Profession intermédiaire

Ouvrier

Retraité du secteur privé

Retraité du secteur public

Le logement que vous souhaitez proposer

Son adresse postale

Renseignez l'adresse du logement que vous souhaitez proposer à la location.

Son type

Appartement

Rez-de-chaussée ou rez-de-jardin

1^{er} étage

2^{ème} étage

3^{ème} étage

4^{ème}

5^{ème}

6^{ème}

7^{ème}

8^{ème}

9^{ème}

Louer son logement à un agent de la préfecture de police

11^{ème}

12^{ème} et plus

Pavillon

Rez-de-chaussée ou rez-de-jardin

Sa typologie

Renseignez la typologie du logement que vous souhaitez proposer à la location.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

T1

T2

T3

T4

T5 et plus

Sa superficie (en m² Loi Carrez)

Le calcul de surface loi Carrez se base sur la surface de plancher après déduction des murs, cloisons, gaines, marches, cages d'escaliers et embrasures. Et seules les surfaces dont la hauteur sous plafond est d'au moins 1,80 m sont prises en compte.

Ascenseur

Indiquez-nous s'il y a un ascenseur pour accéder au logement

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Le mode de chauffage

Indiquez-nous le mode de chauffage du logement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Individuel Gaz

Individuel Électrique

Individuel Fuel

Collectif Gaz

Collectif Fuel

Collectif Sol

Collectif Urbain

Collectif Géothermique

Collectif Vapeur

Son étiquette énergétique

Attention! Les biens classés F ou G ne peuvent être acceptés.

Louer son logement à un agent de la préfecture de police

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A
- B
- C
- D
- E
- F
- G

Équipement

La liste des éléments obligatoires pour un logement meublé est disponible via le lien suivant :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1165>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Logement meublé
- Logement non meublé

Montant mensuel du loyer hors charges

À noter : Comme précisé dans la description de la démarche, un effort pourra vous être demandé. Un gestionnaire prendra contact avec vous pour étudier le montant du loyer.

Montant mensuel des charges

À noter : Le montant des charges, lui, ne sera en aucun cas négocié.

Montant de la caution

À noter : Le montant de la caution ne peut excéder celui d'un mois de loyer hors charges.

Plafond de ressources (PINEL, ANAH)

La loi Pinel permet aux investisseurs de réduire leurs impôts en appliquant un pourcentage sur le prix d'achat.

La convention Anah offre un abattement en plus de la déduction de tous les frais d'exploitation.

Si votre logement relève de l'un de ces deux dispositifs, veuillez nous le signaler.

Place de stationnement rattachée au logement

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Montant mensuel de la place de stationnement

Date de libération du logement (dans moins de 3 mois)

Veuillez renseigner la date à laquelle le logement sera disponible.

Attention! Les logements se libérant plus de 3 mois après la date de dépôt du dossier ne seront pas acceptés.

Louer son logement à un agent de la préfecture de police

Contact pour les visites

Civilité Mme M.**Prénom****Nom usuel****À savoir :**

Il est nécessaire de remplir au moins une des deux options ci-dessous (adresse électronique et/ou numéro de téléphone) afin qu'un candidat intéressé par votre bien ait un moyen de joindre la personne chargée des visites.

Numéro de téléphone**Adresse électronique**

Pièces à fournir

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de propriété

Taxe foncière de l'année en cours ou une attestation notariale en cas d'achat récent.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Plan du logement

Si vous n'êtes pas en possession du plan détaillé de votre logement, une version manuscrite (croquis) détaillant la superficie sera acceptée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Mandat

Si vous êtes mandataire (particulier ou agence) agissant au nom du propriétaire, veuillez joindre un justificatif permettant de l'attester.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Photographies du logement

Vous pouvez joindre des photographies du logement que nous ajouterons à votre dossier.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce(s) justificative(s) complémentaires

Vous pouvez ajouter, si vous le souhaitez, d'autres documents que vous jugez nécessaires à la constitution de votre

Louer son logement à un agent de la préfecture de police

dossier (présence d'une terrasse, d'un balcon ou autre).

Commentaire(s)

Vous pouvez renseigner, si vous le souhaitez, d'autres indications que vous jugez nécessaires à la constitution de votre dossier (présence d'une terrasse, d'un balcon ou autre).

Engagements

Engagement

Je certifie la véracité de toutes les informations données dans ce formulaire et l'authenticité des documents fournis et m'engage à prévenir le bureau du logement de la préfecture de police si je souhaite mettre fin au partenariat.

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Conditions et modalités

J'accepte les conditions de mise en location de mon bien par l'intermédiaire de la préfecture de police détaillées dans la fiche "Conditions et modalités", téléchargeable dans l'onglet "Guide de la démarche" en haut du formulaire.

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Divers

Comment nous avez-vous connu?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 Internet Entourage Publicité Préfecture de Police Ministère de l'Intérieur Association professionnelle Réseaux sociaux

Contact ANIL

Si vous avez besoin d'information concernant vos droits et obligations en tant que propriétaire, l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) peut vous apporter des réponses.

Pour cela, contactez l'ADIL de votre département par mail ou par téléphone. Les coordonnées des ADIL sont disponibles ici :

<https://www.anil.org/contact/>

Louer son logement à un agent de la préfecture de police